

Division des Ressources Humaines (DRH)

Chef de division : Christophe TAULU

Gestion des enseignants du 1er degré public

Affaire suivie par : Sylvie PAYET

Tél : 05 53 02 84 69

Mél : Sylvie-Danielle.payet@ac-bordeaux.fr

20 rue Alfred de Musset
CS 10 013
24 054 Périgueux cedex

Périgueux, le 20 janvier 2023
L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du premier degré public
s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Postes à profil et à exigences particulières dans le cadre du mouvement départemental 2023

Dans le cas d'une vacance de poste, les candidatures aux postes ci-dessous donnent lieu à un entretien devant une commission qui s'assure, au-delà de la qualification nécessaire, des compétences requises pour ce poste.

■ LISTE DES POSTES

Postes relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) :

- conseiller pédagogique ASH
- coordonnateur d'internat en Enseignement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- enseignant éducateur en internat EREA
- coordinateur pédagogique en Etablissement Médico-Social (EMS)
- coordonnateur et enseignant en Unité Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)
- référent départemental « Autisme »
- évaluateur-coordonateur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- coordinateur des enseignants référents
- enseignant référent
- enseignant et responsable unité locale d'enseignement en milieu pénitentiaire
- enseignant en ULIS second degré (collège ou lycée)
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients auditifs
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels
- enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions motrices et maladie invalidante
- enseignant spécialisé en hôpital de jour

Autres postes :

- directeur d'école bénéficiant au moins d'une demi-décharge d'enseignement
- conseiller pédagogique
- maître-formateur (mission annuelle)
- enseignant en classe bilingue français-anglais
- enseignant en classe bilingue français-occitan
- enseignant ressource au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)
- enseignant en UPE2A et enseignants itinérants pour les EANA
- enseignant missionné « Politique de la ville »
- enseignant missionné USEP (4 x ¼ de décharge)
- enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP
- coordonnateur de réseau REP
- enseignant 100% de réussite

■ CALENDRIER

La campagne de recrutement se déroulera en 3 temps selon le calendrier ci-dessous.

	Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vague 1	Lundi 30 janvier 2023	Du lundi 30 janvier au jeudi 2 février 2023 (12h00)	Mercredi 22 février 2023	Vendredi 24 février 2023
Vague 2 <i>Poste enseignant en classe dédoublée</i>	Vendredi 3 mars 2023	Du vendredi 3 au lundi 6 mars 2023 (12h00)	Du lundi 13 au vendredi 17 mars 2023	Mardi 21 mars 2023
Vague 3 <i>Postes libérés ou non pourvus lors de la vague 1</i>	Lundi 13 mars 2023	Du lundi 13 au jeudi 16 mars 2023 (12h00)	Mercredi 22 mars 2023	Vendredi 24 mars 2023

■ MODALITES DE RECRUTEMENT (communes aux 3 phases)

► Publication :

La liste des postes vacants et les fiches de postes seront consultables sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Dordogne, Rubrique « Espace professionnel » / « Premier degré public » / « mobilité ».

► Candidature :

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à **<mvt1d24@ac-bordeaux.fr>**

► Communication :

Publication

Les enseignants seront informés de la publication de la liste des postes offerts via I-PROF.
Les écoles et circonscriptions seront également destinataires de cette information.

Commission d'entretien

Les candidats convoqués devant une commission d'entretien seront avertis par mail via la messagerie académique.

Résultats

Les candidats retenus seront contactés par téléphone.
Les candidats ayant reçu un avis défavorable en seront informés par mail via la messagerie académique.

■ AFFECTATION

La décision d'affectation sur ces postes sera prononcée par madame l'IA-DASEN à partir des propositions émises par les différentes commissions de recrutement.

Les nominations sont prononcées selon le classement issu des entretiens, hors barème.

Cas particulier :

Postes « enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP » :

Les candidats souhaitant être nommés sur ces postes devront **impérativement** participer au mouvement intra départemental.

L'avis émis à l'issue de la commission déterminera la modalité d'affectation sur le poste comme suit :

- avis favorable : nomination à titre définitif
- avis réservé : nomination à titre provisoire.

Nb : L'agrément (avis favorable) obtenu à l'issue des entretiens organisés lors de la campagne de recrutement 2022 reste valide pour le mouvement départemental 2023.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Nathalie MALABRE